

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Octobre

LE PEUPLE DE PARIS

Tous nos journaux, ceux du soir comme ceux du matin, sont pleins de détails sur l'imposante cérémonie qui a eu lieu dimanche à la Madeleine et aux Invalides.

Nous nous reprocherions de ne pas dire, avec la plupart de nos confrères, que le sobriquet du maréchal de Mac-Mahon ont été célébrées avec un éclat et une dignité incomparables.

L'impression produite par cette solennité sera peut-être plus profonde encore que celle qu'a déjà causée l'attitude de la population parisienne depuis le commencement des fêtes franco-russes.

La présence des officiers allemands et italiens n'a provoqué aucune manifestation, aucun murmure, on s'est même abstenu de faire aux Russes les ovations auxquelles ils sont habitués. On est resté calme et digne, ainsi qu'il convenait d'ailleurs, sur le passage d'un cortège funèbre.

« C'est la présence de nos amis russes, dit M. Emmanuel Arène, c'est leur demande d'assister aux obsèques, qui a grandi le caractère de cette cérémonie.

» Hier, Paris tout entier, le Paris politique, mondain et populaire s'est élevé superbement au-dessus de toutes les querelles misérables, de toutes les passions mesquines : un soufre pur a passé sur la foule immense, et, sur la tombe de ce mort, on a fêté la Patrie immortelle !

» Demain, nos hôtes seront partis...

• Nous rentrerons nos drapeaux et nous éteindrons nos lampions. La vie très simple et très maussade de tous les jours reprendra ; les Chambres se réuniront, n'est-ce pas tout dire ? On entendra parler encore de droite, de gauche, d'extrême gauche. Dans nos journaux, que remplissent aujourd'hui l'hymne russe et la *Marseillaise*, d'autres musiques rétentiront plus discordantes ; des nuages passeront dans le ciel bleu de cette semaine enchantée. La France sera aux Français et les scènes de ménage recommenceront.

» Mais qu'importe ? C'est le bon Nadaud qui l'a dit : N'est-ce pas toute l'existence, espérer et se souvenir ? Ces jours radieux ne périront pas, et tous les cœurs qui ont battu ensemble sauront bien retrouver la mesure au moment donné. Il y a, dans notre langue française, de ces mots qui sont mal famés sans qu'on sache trop pourquoi. Quand on dit : Une journée, c'est mauvais signe, et tout de suite de fâcheuses pensées viennent à l'esprit. Eh bien, il n'est pas de mot ni de chose qui ne se réhabilite à un certain moment, et nous avons eu, hier, une journée dans le sens le plus noble et le plus pur, avec une signification si haute et si claire que tout le monde l'aura comprise dans cette foule où tant de gens, pourtant, ne parlaient pas la même langue !

Nous sommes de l'avis d'Emmanuel Arène : C'est de la bonne politique que le peuple Parisien tout entier a fait dimanche dernier ; c'est un acte de politique nationale qui dépasse de beaucoup la portée d'une simple intervention diplomatique.

L'empereur de Russie saura maintenant que le peuple français n'est pas seulement capable d'enthousiasmes bruyants et d'élan sincères ; il saura aussi que nous pouvons parfois, sans qu'il soit besoin d'un mot d'ordre, et par une sorte d'intuition générale, réfréner nos sentiments les plus intimes, et observer à l'égard de toutes les nations les règles de la courtoisie internationale ; avec un pareil peuple, en face d'un sentiment aussi unanime et aussi sincère que celui qui nous guide aujourd'hui, on peut traiter, on peut raisonner pour de lointaines échéances, sans se préoccuper des ministres qui passent ou des politiciens qui restent !

J. QUERCTAIN.

LA PRESSE

ET LES FUNÉRAILLES DE MAC-MAHON

Des Débats :

De toutes les impressions que conserveront nos visiteurs, celle de la journée du 22 octobre sera probablement la plus profonde. Ils ont vu que

de Pierre disparut. Ne pouvant soupçonner la vérité, elle crut simplement à l'une de ces préoccupations d'artiste, communes, hélas ! dans cette vie laborieuse et fiévreuse.

Pierre avait oublié la scène du bal, parce que M. Mortimer le tenait au courant de ses découvertes. D'abord sa visite à la baronne de Nainville ?...

La baronne était venue s'excuser auprès de M. Kervigan d'avoir été la cause indirecte d'un ennui pour lui. Bien entendu on lui avait laissé ignorer de quel genre de scandale le Sphinx s'était rendu coupable...

Puis enfin, l'Américain avait pu donner au peintre le nom de l'homme par qui les cartes avaient été commandées. On ne pouvait donc plus hésiter. C'était une vengeance et pas autre chose.

Cependant si Pierre ne pensait plus à cette scène douloureuse, il conservait en quelque sorte vestige de cette infamie. La calomnie ne s'efface jamais entièrement. De même que le vin épais laisse au fond du verre un dépôt terreux, quand on l'a clarifié, la calomnie laisse également dans le cœur le dépôt du soupçon. Chez lui, ce n'était pas encore le soupçon, mais une sorte d'inquiétude vague, de tourment à fleur de peau, si je peux m'exprimer ainsi. Il se prenait à songer que, en effet, M. Mortimer venait trop souvent dans sa maison.

Non qu'il aimât moins ce gentilhomme, qui leur témoignait tant d'affection sincère et désintéressée, mais il éprouvait une espèce d'irritation presque inconsciente. Sans nul doute, si on lui avait dit : « Voilà ce que vous pensez, il aurait nié avec in-

cette population si vive, si portée à la gaîté et aux démonstrations bruyantes, peut aussi, devant un cercueil, devenir calme, silencieuse et recueillie. Ils ont vu que nous ne sommes pas seulement unanimes dans la manifestation de nos sentiments envers nos amis de dehors, mais que nous savons également faire taire nos querelles politiques pour saluer ensemble, sans exception de parti, la mémoire d'un homme qui a honoré notre pays.

De la Justice :

Nous vivons, ont le sait, sous un régime d'intolérance politique et religieuse, du moins les réactionnaires — qui s'y connaissent — ne cessent de le prétendre. Eh bien, qu'ils nous permettent de leur demander si la monarchie ou l'empire eût fait à un général, aussi notoirement républicain et libre-penseur que le maréchal de Mac-Mahon était réactionnaire et catholique, l'honneur d'obsèques nationales avec le cérémonial grandiose que tout Paris a vu hier ?

De la Lanterne :

Cette manifestation imposante de sang-froid, de maîtrise de soi-même, fera plus pour la paix que tous les discours de ministres, voire même que toutes les affirmations de souverains.

La population parisienne a prouvé hier qu'elle savait se recueillir.

Elle montrera aujourd'hui comment elle sait se réjouir et fêter des hôtes qui lui sont si chers, en se souvenant que le premier devoir de l'hospitalité est la discrétion et que la discrétion consiste à ne mêler à l'expression de ses sympathies aucune manifestation susceptible d'en atténuer le caractère pacifique.

Du Petit Parisien :

Une partie de l'histoire militaire de notre pays a été vécue hier, à nouveau, par la population parisienne ; les grands souvenirs d'Algérie, d'Italie, de Crimée étaient présents à tous les esprits. Il s'y mêlait, malheureusement, ceux de l'Année terrible ; mais ces derniers apparaissaient moins cruels, par suite de la présence reconfortante de nos amis les Russes.

Du XIX^e Siècle :

Une pareille attitude devra donner à réfléchir à nos ennemis. Elle prouve que le peuple français a conscience de sa force, de ses droits, qu'il sait aussi bien, quand il le faut, se contenir, qu'il sait, en d'autres occasions, manifester son enthousiasme, et qu'il est vraiment digne de se gouverner lui-même.

Du Gaulois :

Hier, l'éclat de rire, aujourd'hui, brusquement

dignation. Et cependant cela était.

Il se faisait en lui ce qu'on pourrait appeler la désagrégation morale, travail intellectuel qui ressemble fort, physiologiquement parlant, à ce que Sthendal a appelé avec esprit la cristallisation.

M. Mortimer n'avait rien changé d'ailleurs dans son genre de vie. Persuadé que Pierre ne pensait plus les désunir, il recommençait à jouer avec délice de cette intimité qui lui était si précieuse. Si par instants il se disait qu'il serait plus sage de n'en rien faire, il ne tardait pas à se laisser entraîner vers cet hôtel de la rue de la Reine-Hortense, dont il ne pouvait plus se passer.

Cependant il ne restait pas inactif. Il ne lui suffisait pas d'avoir fait opérer des recherches par celui qu'il croyait être un ouvrier graveur pour connaître le domicile du sieur Maradoux. Il avait mis Peter en campagne avec ordre de ne rien négliger pour arriver au même résultat. Peter de renseignements en renseignements en vint à apprendre que « l'intéressant jeune homme » avait son domicile à Passy.

Par malheur, quand il se présenta, le sieur Maradoux et Germaine avaient disparu. Nous dirons tout de suite par suite de quelles circonstances le nid était vide. Mon Dieu ! que ne m'avez-vous confié le génie comique d'Eugène Labiche ? J'aurais pu écrire une scène délirante, en faisant le simple récit de ce qui s'était passé entre Germaine et le sieur Maradoux, au reçu d'une lettre datée de Beaumont-du-Périgord.

Précisément, ce matin là, l'intéressant jeune homme et Mme d'Avrigny, déjeunant, assis tendrement l'un à côté de l'autre. Ils échangeaient de

et sans effort, le recueillement. Oui, il faut aimer et admirer ce Paris, qui a le secret de pareilles métamorphoses, qui le demande à son cœur uniquement et y réussit grâce à lui.

Du Figaro :

Une fois encore, la population parisienne, doublée de celle qui est accourue de tous les points du pays, a montré son bon sens et son tact patriotique.

Du Figaro :

Avec Mac-Mahon, c'est l'ancienne armée de la France qui est descendue au tombeau, escortée par l'armée nouvelle. Hommage suprême rendu à un passé glorieux.

Du Temps :

La France tout entière a donc rendu hier, au fils qu'elle vient de perdre, un hommage digne de lui et d'elle-même. Puissent ces heures passées à célébrer si grandement de glorieux souvenirs contribuer à fortifier nos amis, à les plier à l'effort quotidien que le pays attend de nous !

Et puisque aussi bien notre peuple vient de prouver, de façons si variées et si topiques, à quel point il est maître de soi, de ses passions et de ses espérances, qu'il sache désormais se préparer à ses destinées futures en apportant dans la gestion de ses affaires intérieures un peu du sang-froid et de la mesure qu'il déploie quand l'intérêt extérieur du pays est en jeu !

INFORMATIONS

Canrobert

Le Gaulois nous raconte la journée du maréchal Canrobert.

Le dernier maréchal de France, après avoir embrassé tendrement les comtes Patrice et Emmanuel de Mac-Mahon avant leur départ de l'église, est resté à sa place, en demandant à voir M. l'abbé Auvray, curé de Montresson, et M. le curé de Magenta. Tous les deux lui ont été présentés par M. l'abbé Marbeau, curé de Saint-Honoré-d'Elau.

Le maréchal a dit à M. l'abbé Auvray :

« Je tenais à serrer votre main, qui a reçu la dernière poignée de main du héros de Malakoff et de Magenta. Votre main porte une empreinte glorieuse, qui ne s'effacera jamais. Soyez-en fier, monsieur le curé.

» On m'a dit que vous avez fait un merveilleux discours sur mon frère d'armes, qui dort son dernier sommeil ici, avec les grands sol-

doux propos d'avenir. Ces propos consistaient à peindre le malheur de Gertrude, sa souffrance, son abandon quand son mari « l'aurait flanquée à la porte. » (Nous demandons pardon à nos lecteurs de parler le même langage trivial et bas que « l'intéressant jeune homme. » Mais la vérité avant tout.)

Les deux complices s'applaudissaient non moins de la perfidie de leurs calculs que de s'être mis à couvert des horions.

— On ne saura jamais que le coup vient de nous, » disait triomphalement Jérôme Maradoux.

— Mascaret est prudent : s'il déclare que tout va bien, c'est que tout va bien, en effet. Donc, rien à craindre de ce côté-là. De plus, par sa visite chez l'Américain, il s'est mis en avant : ainsi la colère de l'une des parties tombera sur lui...

Maradoux se frotta les mains avec une intime satisfaction. Il ajouta pourtant, en gonflant encore ses joues, déjà gonflées par la boursofflure de mauvaise graine :

— Oh ! ce n'est pas que je redoute rien de ces gens-là ! Vous me connaissez, chère amie ? Vous savez ce dont je suis capable quand je me fâche ! un vrai lion ! C'est pour vous que je crains.

Elle le contempla avec une admiration non déguisée, et les rubans verts en frissonnèrent.

— N'importe, il vaut mieux que cela soit ainsi pour vous et pour moi, qui mourrais d'inquiétude si je vous savais une querelle sur les bras, cher Jérôme.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 48

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

IV

DANS LA PLACE

Pourquoi écrivit-il à Germaine « de ne pas s'inquiéter de lui, que tout allait bien, qu'il était urgent qu'elle déménageât aussitôt ainsi que le sieur Maradoux si elle ne voulait rien compromettre ? Pourquoi le soir prit-il l'express de Périgueux qui part de Paris à huit heures quarante-cinq minutes ? Pourquoi enfin disparut-il de la grande ville pendant huit jours, à la grande stupeur des demoiselles peintes et des jeunes gommeux imbeciles, dont il s'était fait le protecteur ou l'amblyron ?

V

LE CHANTAGE

Pendant que ces orages s'amorcelaient autour d'elle, Gertrude continuait sa vie de femme heureuse.

Elle avait vu un instant, le lendemain du bal, son mari soucieux ; puis soudainement la tristesse

dats de la France. Je serais heureux de le lire et de faire reverdir mes souvenirs, qui, hélas ! vieillissent comme moi. »

Et tendant ensuite la main à M. le curé de Magenta, il lui a dit :

« Monsieur le curé, vous avez fait une bonne action, en venant rendre le dernier hommage de l'Italie au maréchal de Mac-Mahon.

» Quand vous retournerez dans votre pays, dites aux Italiens que vous avez vu le maréchal Canrobert, qui, avant de fermer les yeux, voudrait voir l'Italie et la France marcher la main dans la main comme autrefois à Magenta et à Solferino.

» Soignez les tombeaux de nos soldats qui sont tombés sur vos champs de bataille. Ils sont morts pour vous et du fond de leur tombeau, ils vous parleront de leur amour pour l'Italie.

» Je ne vous parlerai pas de reconnaissance, je vous dirai seulement d'aimer ceux qui vous ont aimés et qui sont morts pour vous. »

M. le curé de Magenta, ému, a répondu au maréchal :

« Vos vœux sont les miens ; la France et l'Italie ne peuvent pas être séparées l'une de l'autre. Les beaux jours reviendront, et vous les verrez, Monsieur le maréchal Canrobert, dont le nom est synonyme, chez nous, de vaillance et de gloire. »

Une statue du maréchal de Mac-Mahon

La presse se croit en droit d'annoncer aujourd'hui que, sur le désir exprimé patriotiquement par une haute personnalité du gouvernement, désir auquel se sont ralliés plusieurs de nos ministres depuis vendredi dernier, une statue du maréchal de Mac-Mahon serait élevée aux frais de l'Etat, au milieu de l'avenue qui porte le nom de l'illustre guerrier.

M. Carnot à Toulon

Pendant le dernier déjeuner donné aux Russes, à l'Elysée, le Président de la République a annoncé à l'amiral Avellan qu'il se proposait de se rendre vendredi à Toulon pour visiter l'escadre et saluer le pavillon Russe.

Au dessert, M. Carnot a pris la parole. Il s'est exprimé en ces termes :

Nous voyons avec regret approcher l'heure où les dignes représentants de la marine russe devront quitter Paris, dont ils ont, avec tant de délicatesse et de cordialité, su partager tous les sentiments de joie ou de tristesse.

Leur visite laissera ici d'ineffaçables souvenirs. J'espère que ceux qu'ils emporteront eux-mêmes ne seront pas moins durables ; et, au nom de la France entière, je souhaite à nos hôtes et amis bonheur et succès, en portant la santé de Leurs Majestés l'Empereur Alexandre III et l'Impératrice de Russie.

La musique de la Garde républicaine a joué l'Hymne russe.

L'amiral Avellan a répondu :

Je ne saurais vous exprimer nos sincères remerciements et notre éternelle reconnaissance pour la grande et cordiale sympathie que le peuple français nous a témoignée.

Nous avons trouvé le même accueil non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les petites et même dans les hameaux.

Quand on le saura, en Russie, on formera également partout, même dans les villages, des vœux pour la grandeur et la prospérité de la France.

Je bois à la santé de M. le Président de la République française, à la grandeur et à la prospérité de la France !

La musique de la Garde républicaine a joué la Marseillaise.

Toast du général Saussier

Au dernier souper, plein d'entrain et de cordialité, qui a été offert aux marins russes, au Cercle militaire, le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, a pris la parole et a prononcé le toast suivant :

Messieurs,

Je suis heureux que M. le ministre de la Guerre et M. le ministre de la marine, aient bien voulu, en ma qualité de président du Cercle militaire, me confier l'honneur de prendre la parole ce soir.

J'en profite avec enthousiasme pour porter la santé de Leurs Majestés l'empereur et l'impératrice de Russie, ainsi qu'à toute la famille impériale.

Cet hommage une fois rendu à des souverains que la France aime et admire, je bois à nos hôtes, à nos camarades de la marine russe. En leur exprimant le regret que les jours qu'ils ont vécu avec nous aient passé si vite, nous espérons du moins qu'ils conserveront notre souvenir comme nous continuerons à garder le leur.

Nous sommes persuadés que la grande distance qui va nous séparer n'affaiblira en rien les liens qui nous unissent.

Messieurs, à la grande nation sympathique et chevaleresque, à la Russie !

Des applaudissements frénétiques saluent ce toast.

L'amiral Avellan a répondu :

Je vous remercie infiniment de vos paroles. Je remercie en même temps les représentants de l'armée et de la marine française qui nous ont montré une telle sympathie que nous ne l'oublierons jamais.

En notre nom à tous, je puis vous assurer que, chaque jour de notre vie, nous serons fiers d'avoir pu proclamer ce soir la santé de l'armée et de la marine de France.

Mais je veux, avant de m'acquitter de cette dette de reconnaissance, porter la santé de M. le Président de la République.

Ce devoir accompli, j'adresse du fond du cœur, un hurrah à l'armée et à la marine françaises. Hourrah ! Hourrah !

L'assistance répond par trois hurrahs chaleureux.

Le départ des Russes de Paris

La représentation de gala à l'Opéra a réussi merveilleusement.

Les abords du théâtre étaient noirs de monde. M. Carnot y assistait.

L'Hymne russe et la Marseillaise ont été acclamés.

Sur tout le parcours conduisant à la gare une foule énorme a salué les marins russes qui ont quitté Paris à 1 heure 30, et à 1 heure 40. Au moment du départ, l'amiral Avellan a embrassé l'amiral Gervais.

M. Humbert, président du conseil municipal, et M. le général baron Fredericksz ont accompagné l'amiral Avellan.

Les journaux saluent le départ des officiers russes.

Les russes sont partis par deux trains au milieu de nouvelles et longues ovations.

Les officiers russes ont salué jusqu'à ce que le train ait disparu.

Contre-Manifestation

Le Journal croit que si, suivant le vœu de l'empereur Guillaume, les flottes allemande et italienne faisaient, au printemps prochain, une manifestation dans les eaux de Gênes, il y a des chances pour que le tsar y réponde en venant à Paris.

L'amiral Avellan et le Clergé

Paris, 24 octobre.

Nous avons annoncé que l'abbé Garnier ayant fait savoir à l'amiral Avellan que dans le groupe d'action qu'il a formé, des prières seraient dites pour la Russie et pour la France, en avait reçu une lettre de remerciements :

Voici le texte de la lettre :

CERCLE MILITAIRE « Paris, 24 octobre.

» Monsieur l'abbé,

» Je vous remercie du fond de l'âme d'avoir eu la touchante attention d'unir dans vos prières la Russie et la France.

» Croyez à l'émotion profonde que je ressens des témoignages d'affection que nous recevons du clergé français.

» Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'hommage de mes sentiments les plus dévoués.

» Th. AVELLAN. »

L'escadre anglaise dans la Méditerranée

La Spezzia, 24 octobre.

Lord Seymour, après avoir rendu sa visite au duc de Gênes à bord du *Lepanto*, est descendu à quatre heures et demie du soir, à terre, accompagné des commandants anglais et du consul. Ils sont allés en voiture à l'amirauté. Une foule immense les a acclamés.

A l'amirauté étaient réunis tous les amiraux et les commandants de l'escadre, et les autorités militaires de terre et les fonctionnaires civils.

A cinq heures, l'amiral Seymour est allé rendre visite à la municipalité, au milieu des ovations de la foule. Il a remercié le représentant de la municipalité de l'accueil qui lui a été fait, et il a ajouté à ses remerciements ceux du gouvernement anglais.

Lord Seymour est revenu à bord, à six heures, toujours vivement acclamé.

La force du Czar

La *Revue illustrée* donne de curieux détails sur la force physique du czar.

En été, son plaisir favori est, comme Gladstone, d'abattre et de fendre des arbres. Les manches retroussées, la cognée sur l'épaule, il s'enfonce dans les taillis, choisit minutieusement ses victimes, puis frappe à coups redoublés et débite en conscience les sapins, les mélèzes ou les bouleaux.

En hiver, les jardiniers ont ordre de ne pas enlever la neige de certaines avenues réservées au czar.

En veste grise, armé d'une pelle, il se plaît à entasser cette neige en montagnes ou à en charger des tombereaux. Tous les exercices physiques lui agréent.

Il s'amuse parfois à jouer de la trompette de toute la force de ses poumons formidables. Il partage souvent le jeu de ses enfants et en invente même pour les distraire. S'arc-boutant sur ses jambes, la poitrine en avant, il les défie tous à la fois, et s'amuse beaucoup des efforts inutiles qu'ils font pour l'ébranler.

Dans sa jeunesse il courbait une barre de fer sur son genou et enfonçait une porte d'un coup d'épaule.

Ajoutons à cela que le czar prend un jeu de cartes entre ses deux mains et la déchire comme une simple feuille de papier.

La grâce de Triponé

On connaît déjà la mesure gracieuse prise par le ministre de la justice en faveur de Triponé, qui fut condamné en compagnie de Turpin, dans la fameuse affaire dite « de la mélinite ». Depuis, Turpin, dans lequel l'opinion publique se refusait à voir un coupable, a été gracié, et cette tardive réparation n'a semblé être qu'un acte de justice.

Mais voilà maintenant que Triponé, qui a manifestement trahi son pays et qui a eu pendant le procès une attitude ne permettant de conserver aucun doute sur sa valeur morale, est à son tour remis en liberté !

La presse accueille en général fort mal cette nouvelle, et il est probable que M. Guérin, garde des sceaux, qui a pris, un peu inconsidérément peut-être, la responsabilité de cette grâce, sera vivement critiqué. On se demande ici quelles influences pernicieuses ont pu agir dans la circonstance, et je pense que l'opinion publique si promptement inflammable dans notre pays pour tout ce qui touche à la défense nationale, a besoin d'être éclairée sur les circonstances et les raisons qui ont déterminé la décision du ministre.

Il ne faut pas qu'il y ait en France le moindre doute, la moindre hésitation sur cette chose sacrée : la sauvegarde de nos forces militaires et le secret de nos armements.

La mise en liberté de Triponé

Un rédacteur du *Gaulois* a interrogé M. Turpin, sur la mise en liberté de Triponé :

— Je suis indigné, nous a-t-il dit, c'est un défi qu'on me jette et que d'ailleurs je compte bien relever comme il le mérite. Voyez-vous, c'est à quitter la France tout de suite et à aller ailleurs porter mes découvertes. Quelle chose horrible ! j'ai lutté pour mon pays. On m'a dépouillé, on m'a pris ma croix, on m'a mis en prison. J'ai tout souffert sans me plaindre.

Du moins j'avais actuellement la satisfaction de savoir sous les verrous un homme que je persiste à déclarer traître à sa patrie — et cette satisfaction, que j'estime au-dessus de tout, on me l'ôte.

Ah ! on met en liberté Triponé ! Hé bien, nous allons voir.

— Quoi donc ?

— Tout n'a pas été dit sur cette triste affaire de la mélinite. On veut que je mette les points sur les i ? Je les mettrai et m'est avis qu'il en est qui passeront un vilain quart d'heure.

Et quel moment choisit-on pour faire le coup ? les belles fêtes patriotiques qui ont lieu en ce moment. C'est un peu violent.

Tenez, voulez-vous que je vous dise quelque chose d'intéressant ? M. Carnot devait me recevoir avant les fêtes russes, il s'agit de conserver à la France mon dernier engin, contre lequel toutes les alliances ne pourront jamais rien. Il fut convenu, ces jours derniers, que je remettrais cet entretien avec le Président après le départ des officiers russes.

Je me proposais de donner toutes les facilités possibles, de doter mon pays de cette découverte, et c'est pour cela que je devais voir M. Carnot.

Pan ! voilà qu'on relâche Triponé. Ah ! non par exemple. Puisqu'il en est ainsi, je ne verrai ni M. Carnot, ni personne. Je garde mon engin pour moi. Je le vendrais à l'étranger plutôt que de le céder au ministre de la guerre où Triponé en prendrait connaissance et le livrerait à l'Angleterre ou à l'Allemagne.

Je n'en reviens pas, Triponé libre ? ce n'est pas possible : on a dû surprendre la signature du ministre. Il ne se peut pas qu'on en ait raisonnablement délibéré. En tous cas, je pose des conditions : Vous voulez de mon invention ? Enfermez de nouveau Triponé. Je ne saurais jamais transiger là dessus. Vous voyez, c'est net et personne au monde ne pourrait m'en faire démordre.

M. Turpin et M. Dupuy

M. Turpin, inventeur de la mélinite, sera reçu en audience particulière par le président du conseil jeudi ou vendredi de cette semaine.

Nous croyons pouvoir affirmer que c'est sur le désir exprimé par M. Dupuy que M. Turpin fera cette démarche.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La Délégation du Lot

MM. de Verninac, président du conseil général et Pauliac, sénateurs ; Talou, Vival et Lachèze, députés, et M. Arnaud, préfet du Lot, ont été reçus mardi par l'amiral Avellan, à qui ils ont remis une somme de 500 fr. destinée à venir en aide aux familles des victimes du naufrage de la *Roussalka*.

Cette somme a été prélevée sur le crédit ou-

vert par le conseil général dans sa dernière session en vue d'offrir au nom du département un souvenir au commandant de l'escadre.

M. le préfet a également remis l'adresse du conseil municipal de Cahors. L'amiral a été extrêmement sensible à ces marques de sympathie et a chargé M. le préfet de remercier les conseillers généraux du Lot et le conseil municipal de Cahors.

Rentrée des réservistes

Hier, à 3 h. 1/2, a eu lieu la rentrée à Cahors des réservistes de la deuxième période d'automne, qui étaient allés exécuter des manœuvres de garnison de trois jours. Le matin, les soldats de l'active étaient allés les rejoindre du côté de Douelle, où ils figuraient l'ennemi.

La rentrée a eu lieu, musique en tête, par le Pont Valentré, la rue du lycée et les boulevards.

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade, est arrivé également hier soir, à 4 heures 30.

Ce matin, à 8 heures 30, il a passé sur la place Thiers, l'inspection des réservistes actuellement sous les drapeaux.

Après cette inspection, le général a reçu dans la salle d'Honneur les officiers de réserve accomplissant un stage.

Assises

La quatrième session des assises du Lot s'ouvrira le lundi 20 novembre, sous la présidence de M. Montrun, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Vélo-Sport Cadurcien

Sortie du dimanche 29 octobre.

But : Courses de Duravel.

Départ du Club (Café Tivoli) à 8 h. 1/2 du matin. MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à cette sortie qui clôturera sans doute l'année sportive 93.

Contravention

Contravention a été relevée contre le nommé Lagarde, âgé de 45 ans, matelassier, demeurant rue du Château, n° 15, pour avoir lavé du linge dans la fontaine de St-Georges.

Les Dispensés

(Suite)

Cajarc. — Cajarc : Bouscasse, F., fr. mort au s. ; Masbou, J.-B., f. de v. ; Fric, C.-P.-T., ét. en pharm. ; Bories, M.-A.-L., f. de v. ; Cajarc-Laguarrigues, A.-E., s. de f. Gréalou ; Galtié, M.-J.-J.-E., f. de v. ; Ausset, A., sém. Mamayoux, A.-A., de Montbrun, fr. au s. Puyjournes : Calvet, Pierre, f. de v. ; Doula, J.-J. f. de v. Carnajac, H.-E. dit Bouillet, de St-Jean-de-L., fr. au s. ; Ville, A. de St-Pierre-T. sém. ; Lafon, H.-G., de St-Sulpice, f. de sept.

Figeac-Est. — Richardy, J.-P. de Figeac, f. de v. Bagnac : Delsouc, J.-L., f. de v. ; Batié J.-A., ét. en pharm. Auliac, F., f. de v. Figeac : Larnaudie, Jean, fr. au s. ; Mayran, G.-J.-P., s. de f. ; Gary, J.-V.-A., f. de v. ; Iffernet, J. s. de f. ; Delaurié, C.-G., f. de v. Bagnac : Calméjane, G.-H., s. de f. ; Brugel, C. et Rigal F., f. de v. Cayrou, A. de Felzins, f. de v. ; Lunan : Cabridens, J.-C. et Carayol, I. f. de v. Descargues, J.-F., de Prendeignes, f. de v. St-Félix : Pezet, J.-B. et Navet, D.-A., f. de v.

Figeac-Ouest. — Cavanié, A. de Bédier, s. de f. Luc, E., de Capdenac, s. de f. Figeac : Fel, E.-E.-A. et Séguy, J.-H.-F., f. de v. Rivetti, G.-M., f. de sept. ; Jauliac, H., s. de f. ; Roques, J., aîné de père av. ; Malbec, A. fr. au s. Laborie, A.-J., de Bédier et Cassan, S.-F., de Camburat, f. de v. ; Maldès, P., de Capdenac, Austruy, C. de Faycelles et Delmon, J.-B., de Fons, f. de v. ; Lugan, Palémon, de Lisac, puiné d'arph. ; Gorses, R., de Planioles, fils de veuve.

Lacapelle-Marival. — Larnaudie, Hil., de Théminettes, f. de v. ; Lacapelle : Cadiergues, J.-E., ét. en méd. ; Barres, L.-G., f. de v. Robert, Louis, d'Anglars, f. de v. Aynac : Bourgade, Fir., f. de v. ; Ayroles, Léon, fr. au s. Marcenac, J.-L., du Bourg, f. de v. ; Delsahut, Vic. d'Issendolus, sout. de f. Leyme : Landes, Léop., et Vermande, Théod., f. de v. ; Born, H., de Molières, fr. au s. ; Labouygue, Louis de Rudelle, et Soullignac, F.-L., de Ruyres, f. de v.

Latronquière. — Lacombe, Jean, de Labastide-du H.-M., fr. au s. ; Lherm, Jos.-E. de Souceyrac, inst. ; Moissinac, Pier.-J. soutien de fa. ; Gorses : Laean Géaud, soutien de fa. ; Montet-et-B. : Fauverge, Jos. soutien de fa. ; Latronquière : Muzarguil, Ga.-Isi. uni. de veuve ; Lafon, J.-Ger. aîné de veuve ; Calviac : Cayrols, Etien, uni. de v. ; Gorses : Cassagne, Louis, s. de famille ; Jauliac, Ambroise, fr. au s. ; Bourgade, Tous.-Octa., uni. de veuve ; Lab.-du-H.M., Issoulié, Jean, aîné de sept. ; Larresses : Cassan, soutien de fa. ; Montet-et-B. Galès, Jean, art. 50 ; St-Hilaire-B., Vermande, Alex.-P. aîné de v. ; Fau, Pierre, fr. au ser. ; Souceyrac, Larribé, Baptiste aîné, de 7

en.; Mas J.-Bap. aîné de 7 en.; Soulliol, Antoine-Edouard, aîné de 7 enfants; Genries, Louis, aîné de 7 enfants; Terrou: Lafage Hyp. art. 50; Pradayrol, Isi. sept.

Livernon. — Bouyssou, J.-C., de Cambes, aîné de v.; Cassagne, L., de Co.n, unique de v.; Péchal, J.-M.-A.-T., d. Corn, sémin.; Bousquet, A., de Durbans, u. de v.; Carbonié, H., d'Espédaillac, s. de f.; Despeyroux, L., d'Espédaillac, aîné de 7 enf.; Francoual, C.-J., de Grèzes, aîné de 8 enf.; Hironnelle, L.-J., de Grèzes, uni. de v.; Frumignac, A., Reyrevigne, fr. au s.

St-Céré. — Rougié, H., de Bannes, fr. au s.; Bergougnoux, H., de Bio, uni. de v.; Mayonove, F., de Loubressac, fr. au s.; Soubrié, J.-L., de Mayrinac-Lentour, sémin.; Sourdès, F.-C., de St-Céré, fr. mort au s.; Landes, J., de St-Céré, aîné de sept.; Vayssouze, J., de St-Céré, uni. de v.; Couzi, P.-E., de St-Céré, uni. de v.; Delprat, E.-L.-A., d'Autoire, ét. en mède.; Bennet, P., de Latouille-Lent., voué à l'enseignement; Gratacap, G.-A., de Latouille-Lent., voué à l'enseignement; Mentières, G., de Loubressac, fr. au s.; Fontanille, C. de Loubressac, s. de f.; Carbonel, G., de Loubressac, aîné de v.; Raffailla, V., de S.-L. les Tours, frère réformé avec congé n° 1; Taurent, P.-H., de St-Paul-de-V., aîné de veuve.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon. — Cayla, P.-G., de Gourdon, s. de f.; Calmeilles, L.-J.-E., de Gourdon ét. en droit; Cassagne, J., de Gourdon, fr. au s.; Calès, P.-X., de Gourdon aîné de v.; Vinxe, J. de Gourdon, uni. de v.; Lacombe, P., de Gourdon, fr. au s.; Faure, P.-P., de Nozac, sémin.; Delfour, E.-B., de Nozac, fr. au s.; Gabet, F., de Nozac, fr. au s.; Rougeron, A., de Rouffilhac, fr. au s.; Lassar, B., de St-Cirq-Mad., aîné de 2 frères encourant au même tir.; Laurié, M. de St-Clair, fr. au s.; Marrouch, A., de Souillaguet, aîné de 7 enf.; Beaulieu, H., de Souillaguet, fr. au s.; Fajolles, F., du Vigan, fr. au s.; Thières, A., du Vigan, fr. au s.

Gramat. — Souliadié, C., de Gramat aîné de v.; Fabre, P., de Rocamadour, uni. de v.; Dufaut, F., d'Alvignac, s. de f.; Jouclas, G., du Bastit, aîné de v.; Bouzou, F. de Carluet, fr. au s.; Cassat, F., de Couzou, uni. de v.; Brouqui, F., de Padirac, s. de f.; Varagne, G., de Rignac, aîné de v.; Malvy, A.-G., de Thégra, aîné de v.; Bergues, A., de Thégra, s. de f.

Labastide-Murat. — Cras, J., de Fontanes-L., fr. au s.; Dégat, A., de Montfaucon, fr. au s.; Coldefy, L.-V., de Labastide-Murat, sémin.; Déros, J.-B.-A., de Labastide-Murat, aîné de v.; Déneux, P., de Labastide-Murat, aîné d'orph.; Serres, L., de Caniac, aîné de 7 enf.; Garrigues, A., de Montfaucon, fr. mort au s.; Amadiou, P. de St-Sauv.-la-V., fr. mort au s.; Besse, A., de Soulomès, ouvrier d'art; Viguié, J.-F., de Vailiac, fr. au s.

Martel. — Laval Martin-Alexis, de Cuzance, uni. de v.; Labrunie E., de Cressensac, s. de f.; Cassagna M.-O.-F., de Marten, élè. eccl.; Crémou, J.-B.H., de Martel, fr. au s.; Gambert, P.-L., de Martel, fr. au s.; Chapelle B., de Martel, ouv. d'art; Rol L., de Martel, aîné de 2 frères encourant au même tir.; Rieux J.-C. de Martel, s. de f.; Delvert J., de Martel, fr. au s.; Coudero M.-J., de Martel, aîné de v.; Boutot J., de Cazillac, fr. au s.; Boutou, A.-A., de Cazillac, fr. au s.; Paterne E., de Cressensac, aîné de 7 enf.; Bouchet P., de Creysse, aîné de v.; Castanet F. de Cuzance, fr. au s.; Cadiergue M., de Floirac, aîné d'orph.; Piquemal J. de Floirac, aîné de v.; Meyrinac J., de Floirac, s. de f.; Raynal H., de Sarrazac, aîné de v.; Delvert J., de St-Denis-les-Martel; aîné de v.; Delsol A., de St-Denis-les-Martel, p.-fils de septuagénaire.

Payrac. — Lamothe-Fénelon: Rivallié J., aîné de v.; Payrac: Pégourié T.-J.-B., aîné de 7 enf.; Contie J. s. de f. Calès: Bourdardie M.-A., aîné de 7 enf.; Boy V., aîné de v. Fajoles: Escudé P., élève eccl.; Régagnac V., aîné de v.; Reilhaguet: Bras B., fr. mort au s.; Montet G.-C., uni. de v.; Vaysse X.-F., uni. de v.; Vizon J., s. de f.

St-Germain. — Concorès: Biaty P.-B., s. de f. St-Germain: Boissolles M.-A., aîné de v.; Francoual J., s. de f.; Salanié J., aîné de 7 enf. Rouquié L., fr. au s. Concorès: Fabre J.-A., fr. mort au s. Lamothe-Cas.: Montel E., aîné de v. Soucirac: Lacoste V., élève eccl.; Bornes P., fr. au s. Uzech: Roques E.-C., art. 50.

Salviac. — Laporte E., de Salviac, uni. de v.; Taillardias P., de Salviac, élève eccl.; Prat P., de Salviac, s. de f.; Vidal J., de Dégagnac, s. de f.; Avezou M., de Dégagnac, aîné de 7 enf.; Delrieu P., de Dégagnac, s. de f.; Griffoul J. de Léobard, s. de f.; Baslou P., de Léobard, s. de f.; Talou A., de Thédirac, dispensé en vertu de l'art. 50; Marinisque J., de Thédirac, fr. au s.; Boudou G., de Thédirac, aîné de v.; Cournac J.-B., de Thédirac, aîné de v.

Souillac. — Toulzac J., de Souillac, s. de f.; Dumoulin P., de Souillac, aîné de v.; Dufau J., de Gignac, s. de f.; Delpy P. de Gignac, frère réf. avec congé n° 1; Vergnes F., de Gignac, aîné de v.; Bonneval P., de Gignac, aîné de 7 enf.; Crémoux P., de St-Sozy, aîné de v.

Vayrac. — Cayrol C., de Bétaille, s. de f.; Lafon M.-A., de Bétaille, uni. de septuag.; Causse F., de Bétaille, uni. de v.; Pasquier E.-J., de Strenquels, s. de f.

Nouvelles foires

Par arrêtés préfectoraux, les communes suivantes ont été autorisées:

Gagnac, à établir quatre nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le 15 de chacun des mois de février, mars, octobre et novembre.

Castelnau, à établir 6 nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le dernier samedi de chacun des mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et février.

St-Projet, à établir deux nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le 26 février et le 24 mars de chaque année.

Thédirac, à établir 5 nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le 10 de chacun des mois de mars, mai, juillet, septembre et novembre de chaque année.

Laramière, à tenir le 29 de chacun des mois de mars, mai, septembre et décembre, les foires qui se tiennent au chef-lieu de cette commune les 27 février, 27 mai, 23 septembre et 27 décembre.

Saillac, à tenir le 11 juin la foire précédemment fixée au 6 avril.

Souillac, à tenir ses foires aux dates suivantes: 10 foires fixées le 1^{er} juin, le 18 juin et les 4 et 19 de chacun des autres mois; foires mobiles: le mardi avant le mardi gras, le premier lundi et le dernier lundi de carême.

Arrestation

La nommée Marie Deilhaes, âgée de 20 ans, originaire de Fontanes (Lalbenque), demeurant rue Nationale, qui avait volé une paire de boucles d'oreille à la fille Agathe Gaches, a été mise en état d'arrestation par la police de notre ville et écrouée à la maison d'arrêt.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 2 octobre 1893

Présidence de M. Valette, président semestriel

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale: 1° Dans le Bulletin du Périgord, un article de notre confrère, M. de Rouméjoux: *Bijoux de Mme de Bories*; 2° Dans le bulletin n° 11 de la Société archéologique du midi de la France, une note de M. Monméja sur les fragments d'un couvert de sarcophage chrétien provenant de la Cathédrale de Cahors.

Il dépose, en outre, deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique, l'une contenant une demande de renseignements, l'autre fixant la date de la 18^e séance des Sociétés des Beaux-Arts des départements, au mardi 27 mars prochain.

M. Joseph Blanc offre en hommage à la Société un exemplaire de la conférence qu'il a faite à l'hôtel de ville de Cazals, le 21 mars 1893, sur les prévoyants de l'Avenir, sous la présidence de M. Cangardel, conseiller général.

M. Caminade donne lecture d'une nouvelle patriotique: *l'Ermitte Jérémias* et d'un conte humoristique: *l'Evêque Diodorus*.

Sur la proposition de M. Gary, secrétaire général, il est décidé que la commission du bulletin se réunira le jeudi, 5 octobre, à 8 h. du soir.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, F. VALETTE, Le Secrétaire, J. BLANC

Séance du 9 octobre 1893

Présidence de M. Daynard

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans le *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, la reproduction d'un document intéressant le Quercy, relatif aux dépenses faites par l'Evêque d'Amiens, Robert de Fouilloy, envoyé par le roi Louis le Hutin en Périgord et en Quercy pour la reformation du pays. Les dépenses ordinaires dans la ville de Cahors, où il séjourna du 6 mai au 15 juillet 1315, s'élevèrent à 936 livres 12 sous, 7 deniers tournois.

Le même membre rend compte des décisions prises par la Commission du Bulletin, dans sa séance du jeudi 5 octobre. Ces décisions étant approuvées par la Société, le prochain fascicule sera ainsi composé:

1° M. de Laroussilhe; *Histoire de la Com-manderie de Latronquière (Suite)*;

2° M. Paul de Fontenilles; *Comptes du Chapitre de la Cathédrale de Cahors (Suite)* M. l'abbé Taillefer; *Document relatif à la suppression de la Sénéchaussée de Martel*;

4° M. l'abbé Gary; (*Cantiques patois* recueillis par);

5° Procès-verbaux des séances du trimestre. M. de Ménard donne lecture d'intéressantes poésies inédites de M. Cayla de Pages, ancien juge de paix à Lauzès.

M. Greil communique une pétition adressée par la municipalité de Lauzerte au Ministre de la guerre, dans laquelle il est exposé que les brigades de gendarmerie sont trop nombreuses dans la localité, et qu'il y aurait lieu de transférer une brigade à Montcuq où elle était demandée. Ce document remonte à l'époque révolutionnaire.

M. Caminade lit une nouvelle ayant pour titre *Ficelle*.

M. Gary donne ensuite lecture d'un poème patriotique de notre confrère M. Léon Valéry qui s'est inspiré de la visite de l'Escadre Russe à Toulon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le président, J. DAYMARD. Le secrétaire, U. CAUNÉSIL

Tribunal correctionnel de Gourdon

Audience du 23 octobre

La femme Grimal, épouse Breil, domiciliée à Lacave, canton de Souillac, est inculpée d'avoir proféré des injures graves à l'adresse de M. Calvel, l'honorable maire de cette localité. Après avoir entendu les témoins, le tribunal l'a condamnée, par défaut, à trois jours de prison et aux dépens; mais, en raison de ses bons antécédents judiciaires, il lui est fait application de la loi Bérenger.

— Deux disciples de Saint-Hubert ont été ensuite condamnés à 16 et 25 fr. d'amende et aux dépens pour délit de chasse sans permis.

Diverses autres affaires ont été renvoyées à des audiences ultérieures.

Figeac

M. Savourit, principal du collège de Confolens, est nommé en la même qualité à Figeac, en remplacement de M. Boyenval, appelé à d'autres fonctions.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Tournées parisiennes, St-OMER

Samedi 28 Octobre 1893

Une seule représentation du grand succès actuel, avec le concours de M^{me} Jane SAI-GNARD.

LE SOUS-PRÉFET

DE CHATEAU-BUZARD

Comédie-Vaudeville en 3 actes de Gandillot

ON COMMENCERA PAR

LA DIVA EN TOURNÉE

Comédie en un acte

Les maladies de l'estomac, et de l'intestin disparaissent en prenant chaque matin une cuillerée à café de *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

A quoi le Tapioca Rils doit donc sa réputation? demandait-on: à ce qu'il est le meilleur, tout simplement. Essayez-en et vous verrez.

ETUDE

de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

ERRATUM

Dans l'insertion de la vente sur saisie immobilière faite au N° 119 du *Journal du Lot* du 21 octobre 1893, à la requête de Monsieur Roux Jean, contre Marie Mourgues, veuve Jean Bercegol, ménagère à Soussis, commune de Montajgu, à la place de: troisième lot lire deuxième lot et à la place de deuxième lot lire troisième lot.

L'avoué poursuivant:

Signé: LACOSSE.

ÉTUDE

de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-treize enregistré, la dame Léontine Boulzaguet, sans profession épouse Bernard-Germain Linas, boucher domiciliés ensemble à Cahors, a été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'Avoué de la demanderesse,

Signé: LACOSSE.

BULLETIN FINANCIER

La rente Italienne a baissé aujourd'hui de 1 fr. 25. Le syndicat parait se désintéresser de la lutte. Le discours de M. Giolitti a porté le dernier coup à la rente de son pays. Cette valeur est tombée à l'heure actuelle à 79.70. Les fonds étrangers ont ressenti ce contre-coup et une baisse générale s'est emparée de c-s valeurs. Le Turc est à 22.02, le Hongrois à 98 1/2, le Portugais res e à 21. L'Orient est à 67.80 et le Consolidé 98. Le 3 0/0 perd 5 centimes à 98.05, l'amortissable se tient à 98 fr.

Le 4 1/2 0/0 se vend à 105.05. La Banque de France est à 4000 fr., le Crédit Foncier à 976.25, le Crédit Lyonnais à 752.50. Nos chemins de fer n'ont pas varié à l'heure où nous mettons sous presse.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre: l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix: 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée: une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies. Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 11, maison M^{me} V^o Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Brevet S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lesiveuses Soleil.*

Écharpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

BARRIQUES

Le sieur **CAMBORNAC**, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de **BARRIQUES** de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison **EDOUX**

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

UNION DES OUVRIERS
Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Autochrome, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures où figureront les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements. Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'Administration de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains. S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
Même des PLATES-ŒUCRES VARIÉES considérées comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)
UNE MAISON
composée de deux corps de bâtiments
SISE
Faubourg et rue St-Georges, N° 24
Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.
REVENU MOYEN : 1,200 fr.
S'adresser au Siège de l'Immeuble ou au Bureau du Journal.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guilloré.**

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.
D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTEZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous délivrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience.
(Arsène Houssaye)

Demandez Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

DU LOT

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les Libraires.